

## Communiqué de Presse

### Résultat de l'option pour le paiement du troisième acompte sur dividende au titre de 2017 en actions

**Paris, 5 avril 2018** - Le Conseil d'administration de Total S.A., réuni le 14 mars 2018, a décidé la mise en distribution du troisième acompte au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 0,62 euro par action et a donné à chaque actionnaire, dans les conditions fixées par la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2017, le choix de le recevoir en numéraire ou en actions nouvelles de la Société.

La période d'option était ouverte du 19 mars 2018 au 28 mars 2018 inclus. À la clôture de cette période, 44% des droits ont été exercés en faveur du paiement du troisième acompte au titre de l'exercice 2017 en actions.

15 559 601 actions nouvelles seront émises, représentant 0,59% du capital de la Société sur la base du capital existant au 31 mars 2018. Le prix d'émission des actions nouvelles émises en paiement de ce troisième acompte a été fixé le 14 mars 2018 à 45,70 euros. Ce prix est égal à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le Conseil d'administration du 14 mars 2018, diminuée du montant de l'acompte, sans décote.

Le règlement, la livraison des actions et leur admission sur Euronext Paris interviendront le 9 avril 2018. Ces actions porteront jouissance immédiate et seront entièrement assimilées aux actions déjà admises.

Conformément aux annonces sur la politique de retour à l'actionnaire faites le 8 février 2018, de façon à éviter toute dilution liée à l'émission d'actions nouvelles, le Groupe procédera au rachat au cours du trimestre de ces actions nouvellement émises en vue de leur annulation.

Le montant du troisième acompte au titre de l'exercice 2017 à verser en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions s'élève à 910 millions d'euros et sera payé à compter du 9 avril 2018.

#### À propos de Total

Total est un groupe mondial et global de l'énergie, l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales, et un acteur majeur des énergies bas carbone. Ses 98 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus propre, plus efficace, plus innovante, et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, Total met tout en œuvre pour que ses activités soient accompagnées d'effets positifs dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. [total.com](http://total.com)

\* \* \* \* \*

## **Total contacts**

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | [presse@total.com](mailto:presse@total.com) | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | [ir@total.com](mailto:ir@total.com)

## **Avertissement**

*Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.*

*Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.*